

ETG : EPREUVE THEORIQUE GENERALE DU PERMIS DE CONDUIRE

ETG signifie Epreuve Théorique Générale du permis de conduire, plus souvent connue sous le nom d'examen du code de la route. Il s'agit de la première épreuve à valider, pour pouvoir ensuite se présenter à l'examen pratique du permis de conduire.

L'examen théorique général a pour objectif d'évaluer les connaissances des règles de circulation routière, du véhicule, et des comportements à adopter en tant que conducteur.

En mai 2016, l'ETG a subi une réforme. La formation théorique du permis de conduire est à présent davantage axée sur la pratique de situations réelles, et moins sur des connaissances dites « par cœur ». Cela dans le but de mieux préparer les futurs conducteurs aux différentes situations que ces derniers pouvaient rencontrer sur la route, et ainsi améliorer la sécurité routière.

QUAND PASSER L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE ?

L'ETG est une étape obligatoire pour passer les permis de conduire des catégories BI, B, BE, C, D, CE, CI, DI, CIE, et D1E.

L'âge minimum pour passer le code de la route est de 17ans (sauf en conduite accompagnée, où l'âge est abaissé à 15ans).

Concernant les catégories A1 et A2 les candidats seront eux soumis au passage de l'ETM (Epreuve Théorique Moto), depuis l'arrêté du 18 février 2020.

QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ DE L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE ?

À la suite de la réussite de l'examen, la durée de validité du code de la route est de 5 ans.

COMMENT SE PASSE L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE ?

Le code de la route est la première étape que le candidat doit valider pour passer le permis. Une épreuve durant laquelle le candidat montre les connaissances quant aux règles de bonne conduite et de la sécurité routière.

L'examen du code de la route se passe dans les centres d'examen agréer.

LES DOCUMENTS A PRESENTER A L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE :

- La convocation imprimée
- Une pièce d'identité en cours de validité

Il est demandé aux candidats de se présenter au centre d'examen au moins 15 minutes avant de début de l'épreuve afin de faciliter l'organisation de celle-ci.

LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

- L'épreuve dure environ 30 minutes au total.

IKS FORMATIONS AUTO-MOTO ECOLE

38 Avenue de Verdun - 92390 Villeneuve La Garenne

Tél : 01 47 93 84 77 - Courriel : agorapermis@gmail.com

Numéro de Siret 818 279 051 000 10 - Numéro d'activité : 11922390892

Numéro TVA intra : FR 62 818279051 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E 17 092 0005 0

- L'examen se déroule sur tablette numérique, qui sera fournie par le centre d'examen. (3 questions tests seront posées afin que le candidat se familiarise avec le dispositif).
- L'épreuve consiste en 40 questions aléatoires sur le code de la route, affichées de manière écrite et également lues à l'oral (le candidat dispose d'un casque audio).
- Après l'énoncé de chaque question, le candidat dispose de 20 secondes pour y répondre. Le temps restant pour chaque question est indiqué par un chronomètre.
- **Il faut obtenir au minimum 35 points pour avoir un résultat favorable à l'examen.**
- Les questions sont basées sur des images ou des vidéos (visionnables une seule fois. Par moment, il y aura plusieurs réponses possibles à sélectionner.

Comme l'ensemble des examens officiel, toute triche est punie d'une interdiction de présentation à l'examen pour une durée de 5 ans.

NOUVEAU :

Depuis le 12 septembre 2023, les questions de l'examen du Code de la route sont refondues (contenu + mise en forme)

Les questions sont réparties en fonction des thématiques du code de la route comme suit :

- 10 questions sur « le conducteur »
- 5 questions sur « les autres usagers »
- 4 questions sur « la circulation routière »
- 4 questions sur « la route »
- 4 questions sur « la mécanique et les équipements »
- 3 questions sur « les notions diverses »
- 3 questions sur « prendre et quitter son véhicule »
- 3 questions sur « la sécurité du passager et du véhicule »
- 3 questions sur « l'environnement »
- 1 question sur « les premiers secours »

APRES AVOIR PASSÉ L'EXAMEN, LE CANDIDAT REÇOIT LES RESULTATS DU CODE PAR MAIL SOUS 24 A 48 HEURES.

IKS FORMATIONS AUTO-MOTO ECOLE

38 Avenue de Verdun - 92390 Villeneuve La Garenne

Tél : 01 47 93 84 77 - Courriel : agorapermis@gmail.com

Numéro de Siret 818 279 051 000 10 - Numéro d'activité : 11922390892

Numéro TVA intra : FR 62 818279051 - APE/NAF 8553Z - N° agrément : E 17 092 0005 0